

**CAHIER DES CHARGES D’ORGANISATION**

**DU GRAND PRIX DE FRANCE CANICROSS DE LA SCC**

**NOM, DATE ET LIEU DE LA FINALE :**

Le but essentiel est d'aider le comité d’organisation à mettre sur pied dans les meilleures conditions cette manifestation.

Les organisateurs s’engagent à respecter le présent cahier des charges.

1 – Lieu de la finale :

Celle-ci doit se dérouler dans un cadre agréable avec un accès facile pour les concurrents et le public. Le comité d’organisation se conforme aux prescriptions du présent cahier des charges pour lister le matériel et le personnel nécessaire.

Il veille à :

* Respecter les directives départementales et locales pour le déroulement de la manifestation,
* Effectuer un fléchage directionnel facilitant l'accès au site de la manifestation,
* L’accès gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs,
* Favoriser l’accès aux personnes à mobilité réduite,
* Proposer des points d'eau fraîche pour les chiens,
* La présence d’un service vétérinaire pendant le déroulement de la manifestation ou proposer un numéro d’urgence,
* Prévoir un poste de secours sur le site,
* La propreté du site pendant la manifestation (poubelles en nombre suffisant et distribution de ramasses crottes aux concurrents),
* Délimiter une zone strictement réservée aux coureurs à la fois sur le départ et l’arrivée.

Il est souhaitable que la zone de départ et d’arrivée soit visible par le public,

* Disposer un podium aux couleurs de la SCC pour la remise des prix,
	+ Le sigle de la SCC, le nom en toutes lettres de : Société Centrale Canine, le sigle de la Canine Territoriale, doivent apparaître en priorité et occuper une place prépondérante sur tout document, visuel, podium, bordure de terrains, fléchage, dossard, tee-shirt et sur tous les supports d’annonce ou de clôture de la manifestation.
* Prévoir un podium suffisamment grand pour recevoir les conducteurs et leurs chiens. Mais si cela n’est pas possible, placer au sol des plaques numérotées (du style agility) assez visibles pour les photographes et le public tout en respectant la hiérarchie (le 1 au centre, à sa droite le 2 et le 3 à sa gauche) en laissant une marge suffisante entre chaque équipe.

Le jury doit disposer du personnel nécessaire au bon déroulement de la course.

2- Participants

* Pour participer au GPF canicross de la SCC, il faut être en possession d’une licence de la CNEAC avec l’extension canicross en cours de validité,
* Les licences CNEAC à la journée sont délivrées dans les conditions habituelles,
* Les licenciés des autres fédérations sont acceptés,
* Tous les participants sont classés mais seuls les titulaires de la licence canicross de la CNEAC de l’année peuvent prétendre au titre de vainqueur du GPF de canicross de la SCC.
1. - Règlement :

Le règlement en vigueur est celui de la discipline, validé par le Comité de la SCC.

1. - Secrétariat et site internet
* Le secrétariat est assuré par l’équipe d’organisation.
* La gestion du chronométrage,
* La saisie informatique.
* Il est souhaitable de disposer d’une ligne haut débit pour une retransmission en direct ou léger différé. Pour tous renseignements prendre contact avec la coordinatrice « Evènements CNEAC ».
* Prévoir des tableaux d’affichage pour :
* Les ordres de départ,
* Les résultats qui sont affichés après chaque épreuve pour permettre à chaque concurrent de vérifier ses résultats,
* Toutes informations utiles au déroulement du canicross.
1. – Sonorisation

Le terrain doit être équipé d'une sonorisation permettant de procéder aux annonces et donner les informations nécessaires au bon déroulement de la manifestation, pendant les épreuves et la remise des prix.

1. – Récompenses
* La dotation des récompenses est réalisée par le club organisateur,
* Seuls les trois premiers concurrents de chaque catégorie sont récompensés,
* Un cadeau souvenir est remis à chaque participant du GPF canicross de la SCC.
1. – Annonce de la finale :

Le comité d’organisation informe de la tenue du GPF par :

* Les annonces de la presse locale, régionale et spécialisée, des radios et de la télévision,
* La voie d’affichage,
* Les sites français et étrangers de la discipline,
* Les réseaux sociaux.
S'engage à faire figurer la phrase « Grand Prix de France de canicross de la Société Centrale Canine » sur tous les supports : documents, affiches, invitations, tous matériels et visuels de communication, banderoles, t-shirts, etc….
* S’assure que la mention en toutes lettres de « Société Centrale Canine » et les sigles de la SCC occupent la place prioritaire à l’entrée du site, sur le parcours y compris pour les podiums et sur tous les matériels visuels ou d’impressions.

En priorité elle est annoncée sur le Site Internet : http://activites-canines.com à partir des informations fournies par le comité d’organisation.

8- Les litiges :

Ils sont réglés par le Président CNEAC ou son représentant, le secrétaire général de la CNEAC, le responsable du GT et le représentant du comité d’organisation.

A défaut d’accord, le litige est soumis à la SCC.

 Lu et approuvé, le à

Signatures précédées de la mention manuscrite « bon pour accord »

Le Président de la CNEAC Le Président du comité d’organisation

Jean Denis DEVINS Nom et signature